

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 411

18 février 2008

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| Alexander Schirrah Peinture S. à r. l. ....        | 19727 | HT Luxembourg S.à r.l. ....             | 19706 |
| ArcelorMittal Greenfield S.A. ....                 | 19694 | Inter Online S.A. ....                  | 19727 |
| Argos Investment Fund ....                         | 19682 | JCS Holding S.A. ....                   | 19726 |
| Argos Investment Fund ....                         | 19683 | JETSET Group S.à r.l. ....              | 19688 |
| Aurora Private Equity Management Company S.A. .... | 19685 | Katalyst FCP-SIF ....                   | 19688 |
| Aurora Private Equity S.C.A. ....                  | 19685 | L.M. Jeans S.à r.l. ....                | 19727 |
| Axa World Funds ....                               | 19682 | Metal Cad Concept S.A. ....             | 19726 |
| Blue Clean International Sarl ....                 | 19706 | Nude S.à r.l. ....                      | 19727 |
| Comont S.A. ....                                   | 19721 | Oracle Lux S.à r.l. ....                | 19726 |
| Composite S.A. ....                                | 19728 | Orange Business Luxembourg S.A. ....    | 19711 |
| Deland Real Estate S.A. ....                       | 19723 | Persimmons Holding S.A. ....            | 19711 |
| eleX alpha S.A. ....                               | 19728 | PVC (Lux) Holding Company S.à r.l. .... | 19703 |
| Equant S.A. ....                                   | 19711 | RVF ....                                | 19685 |
| EuroSwitch Balanced Portfolio OP ....              | 19710 | RVF ....                                | 19687 |
| EuroSwitch Defensive Concepts OP ....              | 19710 | RVF ....                                | 19687 |
| EuroSwitch Substantial Markets OP ....             | 19710 | Slap Holding S.A. ....                  | 19683 |
| EuroSwitch World Profile OP ....                   | 19710 | South Pole Holding S.A. ....            | 19684 |
| FCP OP Medical ....                                | 19687 | Suco S.A. ....                          | 19682 |
| FFS Fund Management S.A. ....                      | 19691 | Therese House Investment Limited ....   | 19728 |
| Fonds Direkt Sicav ....                            | 19684 | Vierfin Holding S.A. ....               | 19684 |
| GARBE Logistic European Strategic Fund II ....     | 19688 |   |       |

**Suco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 19.755.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET STATUTAIRE**

qui se tiendra au siège, 40, Rangwee, L-2412 Luxembourg, le vendredi 7 mars 2008 à 9.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008013997/2056/18.

**Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

You are invited to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company, which will be held on 25 March 2008 at 10.00 a.m. at STATE STREET BANK S.A. 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of the Articles of Incorporation in order to reflect the following amendments:
  - 1- Amendment of Article 1 in order to modify the name of the Company by adding AXA WF to the current denomination, which shall read as follows:  
« **Art. 1.**  
There exists among the appearing persons and all those who may become holders of shares, a company in the form of a limited liability company («société anonyme») qualifying as a «société d'investissement à capital variable» («Sicav») under the name of «AXA WORLD FUNDS», in short «AXA WF» (the «Company»).»
  - 2- Amendment of Article 29 in order to allow the Board of Directors of the Company to close classes of Shares at its own discretion and in certain circumstances, to allow for the merger of sub-funds with other sub-funds of the Company or with another undertaking for collective investment.
2. Miscellaneous.

As the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company held on 14 February 2008, with the same agenda, did not reach the required quorum, the second Extraordinary General Meeting can validly deliberate on the items of the agenda whatever the proportion of the represented capital may be. Furthermore, the resolution on each item of the agenda shall be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

A proxy form may be obtained at the registered office's address and has to be returned by fax before 18 March 2008 to the attention of Mrs Candice Mayembo at the fax number + 352 46 40 10 413 and by mail to the registered office's address.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008021405/755/30.

**Argos Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.102.

As the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ARGOS INVESTMENT FUND - ARGONAUT MICRO CAP (the «Sub-Fund») dated 31 January 2008 has not reached the quorum required by article 67-1 of the Law of 10 August,

1915 concerning commercial companies, in order to deliberate on the agenda hereunder, you are invited to attend the reconvened

#### EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Sub-Fund which will be held in Luxembourg at the registered office of the Fund on 10 March 2008 at 6 p.m. and having the following identical Agenda:

##### *Agenda:*

1. Approval of the merger of the sub-fund Argos Investment Fund - Argonaut Small Cap with the sub-fund Argos Investment Fund - Argonaut Micro Cap in accordance with the terms and conditions provided in the convening notice;
2. Miscellaneous.

No quorum is required for this reconvened Extraordinary General Meeting of Shareholders and resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms are available upon request from the Fund's registered office.

To be valid, proxies duly completed and signed, must be returned to the Fund's registered office and received by BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE before 6 p.m. on 4 March 2008.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008014240/755/25.

---

#### **Argos Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 86.102.

As the Extraordinary General Meeting of Shareholders of ARGOS INVESTMENT FUND - ARGONAUT SMALL CAP (the «Sub-Fund») dated 31 January 2008 has not reached the quorum required by article 67-1 of the Law of 10 August, 1915 concerning commercial companies, in order to deliberate on the agenda hereunder, you are invited to attend the reconvened

#### EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Sub-Fund which will be held in Luxembourg at the registered office of the Fund on 10 March 2008 at 6 p.m. and having the following identical Agenda:

##### *Agenda:*

1. Decision to proceed to the merger of the sub-fund Argos Investment Fund - Argonaut Small Cap with the sub-fund Argos Investment Fund - Argonaut Micro Cap in accordance with the terms and conditions provided in the convening notice;
2. Miscellaneous.

No quorum is required for this reconvened Extraordinary General Meeting of Shareholders and resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms are available upon request from the Fund's registered office.

To be valid, proxies duly completed and signed, must be returned to the Fund's registered office and received by BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE before 6 p.m. on 4 March 2008.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008014243/755/25.

---

#### **Slap Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 70.114.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 28 février 2008 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

##### *Ordre du jour:*

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2007.

4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008015071/802/19.

---

**South Pole Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.115.

---

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société en date du 28 février 2008 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et acceptation des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 22 janvier 2008.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2007.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008015074/802/19.

---

**Vierfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.118.

---

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société en date du 28 février 2008 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2007.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008015076/802/19.

---

**Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.709.

---

Die Aktionäre der FONDS DIREKT SICAV werden hiermit zu einer

## ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 27. Februar 2008 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

### Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers,
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2007 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2007 abgelaufene Geschäftsjahr,
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder,
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung,
5. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der FONDS DIREKT SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008017670/755/29.

### **RVF, Fonds Commun de Placement.**

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE beschlossen, den Organismus für gemeinsame Anlagen RVF aufzulegen, der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt. Zeichnungen sind erstmals am 17. Dezember 2007 möglich.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2007.

AXXION S.A. / BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschrift / Unterschriften

Référence de publication: 2008007066/6633/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04523. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

### **Aurora Private Equity Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 83.988.

### **Aurora Private Equity S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.432.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

I.- Monsieur Gustave Stoffel, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg;

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme AURORA PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve (société absorbante), en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 22 novembre 2007;

un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II.- Monsieur Gustave Stoffel, prénommé;

agissant en tant que mandataire du gérant-commandité de la société en commandite par actions AURORA PRIVATE EQUITY S.C.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve (société absorbée), en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du gérant-commandité, prise en date du 22 novembre 2007, contenue dans le procès-verbal mentionné ci-dessus, resté annexé au présent acte.

Lesquelles sociétés, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter authentiquement les termes et conditions du projet de fusion intervenu entre elles, et ce ainsi qu'il suit:

1. Historique et objectif de la fusion projetée

Les deux sociétés, qui avaient des objectifs d'investissement différents et des activités différenciées, poursuivent maintenant un objectif semblable. D'autre part, l'actionnariat final des sociétés étant identique, le maintien de deux sociétés au Luxembourg ne se justifie plus.

Par conséquent, une fusion des deux sociétés permet de renforcer les structures établies au Luxembourg et de rationaliser les dépenses et ressources financières.

2. Dispositions du projet de fusion telles qu'elles sont imposées par l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»)

a. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent:

- AURORA PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A. (la Société Absorbante) est une société luxembourgeoise constituée le 21 septembre 2001 sous la forme d'une société anonyme. L'acte de constitution a été publié au Mémorial C N ° 260 du 15 février 2002. La Société Absorbante est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 83.988 et a son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

- AURORA PRIVATE EQUITY S.C.A. (la Société Absorbée) est une société luxembourgeoise constituée le 28 décembre 2001 sous la forme d'une société en commandite par actions. L'acte de constitution a été publié au Mémorial C N ° 629 du 23 avril 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2002 et l'acte notarié y afférent a été publié au Mémorial C N ° 205 du 26 février 2003. La Société Absorbée est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 85.432 et a son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

b. Rapport d'échange des actions:

Conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la Société Absorbée fera apport de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante.

En échange de cet apport et compte tenu que les actionnaires des deux sociétés participant à la fusion sont les mêmes, il est décidé, conformément à la requête formulée par les actionnaires des deux sociétés, de ne pas fixer un rapport d'échange ni de procéder à une augmentation du capital de la Société Absorbante, mais d'inscrire dans le bilan de la Société Absorbante une prime de fusion d'un montant correspondant à la valeur de l'actif net comptable de la Société Absorbée tel qu'il résulte du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> juillet 2007, déduction faite de la valeur comptable des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

Aucune soulte ne sera payée aux actionnaires de la Société Absorbée.

c. Modalités de remise des actions dans la Société Absorbante:

En l'absence d'émission d'actions pour la Société Absorbante, aucune modalité n'est fixée quant à la remise d'actions nouvelles aux actionnaires de la société Absorbée.

d. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée devront, à des fins comptables, être traitées comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante:

Les opérations de la Société Absorbée seront, à des fins comptables, traitées comme réalisées au nom de la Société Absorbante à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

e. Droits concédés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autre que des actions, ou les mesures proposées à leur égard:

Il n'y a pas de droits spéciaux accordés aux actionnaires de la Société Absorbée.

f. Avantages spéciaux attribués aux experts, aux membres du conseil d'administration et aux réviseurs d'entreprises des sociétés fusionnées:

Aucun privilège spécial n'est attribué aux experts, aux membres du conseil d'administration et aux réviseurs d'entreprises des sociétés fusionnées à part pour les experts et réviseurs la rémunération de leurs services professionnels.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007 Relation: LAC/2007/40901. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008015386/211/80.

(080012533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

#### **RVF, Fonds Commun de Placement.**

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE beschlossen, den Teilfonds RVF - BOND unter dem Umbrellafonds «RVF» (Organismus für gemeinsame Anlagen) aufzulegen, der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt. Zeichnungen sind erstmals am 17. Dezember 2007 möglich.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2007.

AXXION S.A. / BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschrift / Unterschriften

Référence de publication: 2008007067/6633/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04518. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

#### **RVF, Fonds Commun de Placement.**

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE beschlossen, den Teilfonds RVF - EQUITY unter dem Umbrellafonds «RVF» (Organismus für gemeinsame Anlagen) aufzulegen, der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt. Zeichnungen sind erstmals am 17. Dezember 2007 möglich.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2007.

AXXION S.A. / BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschrift / Unterschriften

Référence de publication: 2008007069/6633/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04519. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

#### **FCP OP Medical, Fonds Commun de Placement.**

La part spéciale du règlement de gestion du fonds commun de placement FCP OP MEDICAL a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008015383/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04422C. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

### **Katalyst FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.**

La modification du règlement de gestion au 19 novembre 2007 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AQUA AM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008015384/2460/11.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02887. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

---

### **GARBE Logistic European Strategic Fund II, Fonds Commun de Placement.**

Der Nachtrag zum Verwaltungsreglement des Fonds GARBE LOGISTIC EUROPEAN STRATEGIC FUND II, in Kraft getreten am 30. November 2007 für den GARBE LOGISTIC EUROPEAN STRATEGIC FUND II, Fonds Commun de Placement, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Dezember 2007.

GARBE LOGISTIC MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008015385/1092/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04403. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

---

### **JETSET Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 135.662.

### STATUTS

L'an deux mille huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Alesya Hildisle-Kartseva, employée privée, née à St. Petersburg (Russie) le 5 avril 1983, demeurant à L-1510 Luxembourg, 83, avenue de la Faïencerie.

2) Monsieur Michel Hildisle, employé privé, né à Istanbul (Turquie) le 2 janvier 1964, demeurant à L-1510 Luxembourg, 83, avenue de la Faïencerie.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination JETSET GROUP S.à r.l. Elle pourra exercer son activité immobilière sous l'enseigne commerciale JETSET IMMO.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1) Madame Alesya Hildisle-Kartseva, prénommée, quatre-vingts parts sociales . . . . . | 80  |
| 2) Monsieur Michel Hildisle, prénommé, vingt parts sociales . . . . .                 | 20  |
| Total: cent parts sociales . . . . .  | 100 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.
2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

#### *Gérant technique:*

- Monsieur Michel Hildisle, employé privé, né à Istanbul (Turquie) le 2 janvier 1964, demeurant à L-1510 Luxembourg, 83, avenue de la Faïencerie.

#### *Gérante administrative:*

- Madame Alesya Hildisle-Kartseva, employée privée, née à St. Petersburg (Russie) le 5 avril 1983, demeurant à L-1510 Luxembourg, 83, avenue de la Faïencerie.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Hildisle, M. Hildisle, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, LAC/2008/1214. — Reçu 62,50 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008018735/220/124.

(080016879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**FFS Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 135.674.

---

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendacht, am neunten Januar.

Vor den unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft FORTUNE FUND SERVICES AG, mit Gesellschaftssitz in Stadelhoferstrasse 18, CH-8001 Zürich, hier vertreten durch Dr. Marcel Bartnik, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Zürich am 6. Dezember 2007.

Die Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden.

**I. Name, Sitz, Zweck und Dauer**

**Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen FFS FUND MANAGEMENT S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gegründet werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder falls eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen (OGA) gemäß des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Verwaltung solcher OGA verbunden sind.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 bleiben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit errichtet.

**II. Aktienkapital**

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-). Es ist in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je tausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher in derselben Form wie für Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen («Gesetz von 1915») und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Aktien werden ausschließlich in Form von Namensaktien ausgegeben.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes von 1915 vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt.

Es können Aktienzertifikate ausgestellt werden, welche die Eintragung im Register bestätigen und von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte der Besitz einer Aktie geteilt oder streitig sein, müssen diejenigen die ein Recht über die Aktie geltend machen, einen einzigen Bevollmächtigten ernennen um die Aktie bei der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann den Gebrauch aller Rechte bezüglich dieser Aktie einstellen solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktie im Verhältnis zur Gesellschaft ernannt worden ist.

**III. Verwaltungsrat**

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird durch die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich. Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

**Art. 9.** Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber werden unter den Bedingungen von Artikel 78 Absatz 1 (b) des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 an die in Artikel 60 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Personen übertragen; deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an Ausschüsse, einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen und deren Zeichnungsberechtigung regeln. Er setzt die diesbezüglichen Vergütungen fest, welche von der Gesellschaft getragen werden.

**Art. 10.** Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die ordentliche Generalversammlung für die Dauer eines oder mehrerer Jahre bestellt.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt am Ende der Generalversammlung, welche die Verwaltungsräte bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor. Die Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig. Die Generalversammlung kann die Verwaltungsratsmitglieder jederzeit und ohne Angabe von Gründen abberufen.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat wird aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zumindest 14 Tage vor der Sitzung zu erfolgen, außer in Notfällen, in welchen Fällen die Art des Notfalls in der Einladung vermerkt wird. Auf diese Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel verzichtet werden. Eine Einladung ist nicht notwendig für Sitzungen, welche zu Zeitpunkten und an Orten abgehalten werden, die zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluss bestimmt worden waren.

Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann privatschriftlich durch Telefax erteilt werden. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder gleichzeitig vertreten.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer telephonischen Konferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Auf Veranlassung eines jeden Verwaltungsratsmitglieds können Beschlüsse des Verwaltungsrates auch einstimmig durch Brief oder Telefax gefasst werden. Schriftliche und von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnete Beschlüsse stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich. Solche Beschlüsse können von jedem Verwaltungsratsmitglied schriftlich, durch Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel gebilligt werden. Eine solche Billigung wird jedenfalls schriftlich bestätigt und die Bestätigung wird dem Beschlussprotokoll beizufügen sein.

#### IV. Überwachung

**Art. 12.** Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Wirtschaftsprüfer. Die Generalversammlung bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung fest.

**Art. 13.** Die Wirtschaftsprüfer haben ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft. Sie dürfen an Ort und Stelle Einsicht nehmen in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und die sonstigen Geschäftsunterlagen der Gesellschaft.

Sie berichten der Generalversammlung über das Ergebnis ihrer Prüfung und unterbreiten nach ihrer Ansicht geeignete Vorschläge.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung bestellt die Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres. Ihre Amtszeit beginnt mit dem Ende der Generalversammlung, die sie bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Die Wiederwahl der Wirtschaftsprüfer ist zulässig. Sie können durch die Generalversammlung abberufen werden.

#### V. Generalversammlung der Aktionäre

**Art. 15.** Die ordnungsmäßig gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens 1/10 des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

**Art. 16.** Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 10.00 Uhr (Luxemburger Zeit) am zweiten Donnerstag des Monats Mai eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

**Art. 17.** Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

**Art. 18.** Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie muss binnen einer Frist von 15 (fünfzehn) Tagen einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat hierzu schriftlich unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt durch eingeschriebenen Brief. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung verzichten.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person.

**Art. 19.** Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst, sofern die Vorschriften des Gesetzes von 1915 keine anderweitigen Bestimmungen treffen. Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

#### VI. Rechnungslegung

**Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

**Art. 21.** Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds so lange zugeführt bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft den Wirtschaftsprüfern vor, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten.

Die Generalversammlung befindet über die Bilanz sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 1915 aus den verteilungsfähigen Gewinnen und Reserven die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

Gemäß Artikel 72-2 des Gesetzes von 1915 ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimdividenden als Abschlag auf die zu erwartende Dividendenberechtigung am Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen.

#### VII. Auflösung der Gesellschaft

**Art. 22.** Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Die Generalversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.

#### VIII. Schlussbestimmungen

**Art. 23.** Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Gesetz von 1915 sowie das Gesetz vom 20. Dezember 2002.

#### *Übergangsbestimmungen*

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008 (zweitausendacht).

2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Kalenderjahr 2009 (zweitausendneun) stattfinden.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Feststellung der Satzung erklärt der Erschienene, die einhundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

|   |     |
|---|-----|
| FORTUNE FUND SERVICES AG, vorgenannt; einhundert Aktien . . . . . | 100 |
| Gesamtes Aktienkapital: einhundert Aktien . . . . .               | 100 |

Sämtliche Aktien wurden voll und bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EUR 5.000,-.

#### *Generalversammlung*

Sodann hat der Erschienene sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der er sich als ordentlich einberufen erklärt, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Die Zahl der Wirtschaftsprüfer auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Daniel Häfele, geboren am 28. Januar 1959 in Münsterlingen (Schweiz), wohnhaft in Brunnenwisstrasse 10, CH-8627 Grüningen (Schweiz),

- Herr Dr. Thilo Goodall-Rathert, geboren am 10. Februar 1965 in Minden (Deutschland), wohnhaft in Rebwiesstrasse 10, CH-8700 Küsnacht (Schweiz),

- Herr Julien Zimmer, geboren am 13. Juli 1963 in Luxemburg, wohnhaft in 11, rue Ch. F. Mersch, L-7790 Bissen.

3.- Zum Wirtschaftsprüfer wird ernannt:

PricewaterhouseCoopers S. à r.l. mit Sitz in 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxemburg.

4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

5.- Die Aufträge der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2008 (zweitausendacht) befindet. Der Auftrag des Wirtschaftsprüfers endet mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2008 (zweitausendacht) befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Bartnik, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, LAC/2008/2672. — Reçu 625 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Für gleichlautende Ablichtung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 29. Januar 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019525/242/203.

(080017440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

#### **ArcelorMittal Greenfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.950.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth day of the month of February.

Before Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ARCELOR LUXEMBOURG, a Luxembourg «société anonyme» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office in 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Companies Registry of Luxembourg under number B 6.990, represented by Mrs Linda Qeqeh, legal counsel, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated February 05, 2008, such proxy, being initialed ne varietur by the prenamed proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be registered with it.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of ArcelorMittal GREENFIELD S.A. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of ArcelorMittal GREENFIELD S.A. (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Law»), and the present articles of incorporation (the «Articles»).

The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg»). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the «Board») or, in the case of a sole director (the «Sole Director») by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

**Art. 4. Corporate objects.** The object of the company shall be:

- The construction, acquisition, renovation, of industrial plants, infrastructure or any other property.
- The purchase for the account of its principals of all products and services in particular intended for the steel and metallurgic industries. Negotiating and concluding all agreements in connection with these activities.
- The organization and management of the storage, the transport, the preparation and all other services related to the purchases.
- The appointment of consultants and contractors to undertake works or services relating directly or indirectly to its object or capable of facilitating the attainment thereof.
- The creation, acquisition, exploitation, acquisition of a shareholding or management of all of undertakings, entities or companies having a similar or related object and whose activity would be likely to develop the businesses of the company.

The Company may take up interests by any means whatsoever and in particular by means of purchase, contribution, acquisition of holdings, merger or alliance in any other company, entity or undertaking pursuing an object that is similar, analogous or complementary to its own or conducive to the attainment of that object.

The Company may carry out all operations in general and whatsoever, whether commercial, industrial, financial or involving movable or immovable property, relating directly or indirectly to its object or capable of facilitating the attainment thereof.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at one million Euro (€ 1,000,000.-) consisting of ten thousand (10,000) ordinary shares in registered form with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the «General Meeting») shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of the month of April of each year at 2 p.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the «Sole Director») or by a Board of two (2) directors who do(es) not need to be (a) shareholder(s) of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the «Legal Entity»), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the «Chairman») among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm where the ultimate parent of such other company or firm is ArcelorMittal (an «ARCELOR GROUP Member»).

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any ARCELOR GROUP Member with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first January and shall terminate on the thirty-first December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 10,000 shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by ARCELOR LUXEMBOURG S.A to an extent of 100% (one hundred per cent).

Evidence of the transfer to the Company of the contribution in cash has been shown to the undersigned notary.

#### *Costs*

The approximate amount of the costs, expenses, or charges, in whatever form which may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is evaluated to approximately eight thousand seven hundred Euro (€ 8,700.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named sole shareholder, representing the whole of the subscribed share capital has thereupon passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors for a term expiring after the annual general meeting held in 2009:

- Mr Armand Gobber, Vice President Financing, born on April 25, 1956 in Esch/Alzette (Luxembourg), with professional address at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;

- Mr Ram Chandra Saraf, General Manager Finance Mining, born on April 6, 1965 in Calcutta (India), with professional address at Berkeley, 7th Floor, W1J6DA London (UK);

- Mr Egbert Frank Jozef Jansen, Vice President Tax & Insurance, born on March 9, 1960 in Balen (Belgium), with professional address at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;

The company will be bound by the joint signatures of Mr Ram Chandra Saraf and any other director. If however Mr Ram Chandra Saraf is unavailable for actual signing, any two directors sign only after prior discussion with Mr Ram Chandra Saraf.

2. Mr André Busch, born on June 9, 1969 in Saalfeld, with professional address at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company; and

3. the registered office of the Company is established at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le six février

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ARCELOR LUXEMBOURG, une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.990, représentée par Madame Linda Qeqeh, legal counsel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 05 février 2008, cette procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire prénommé et par le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de ArcelorMittal GREENFIELD S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de ArcelorMittal GREENFIELD S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil») ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

**Art. 4. Objets sociaux.** La société aura pour objet:

- La construction, l'acquisition, la rénovation d'usines industrielles, d'infrastructures ou de tout autre bien.
- L'achat pour le compte de ses mandants de tous biens et services destinés notamment à l'industrie sidérurgique et métallurgique, la négociation et la conclusion de tous accords et marchés en rapport avec ses activités.
- L'organisation et la gestion du stockage, du transport, de la préparation et de tous autres services liés aux achats.
- La nomination de consultants et de contractants pour réaliser des travaux ou services en relation directement ou indirectement avec l'objet social de la Société ou de nature à en faciliter la réalisation.
- La création, l'acquisition, l'exploitation, la prise de participation, la prise en gérance ou en gestion de toutes entreprises ou sociétés ayant un objet similaire ou connexe et dont l'activité serait susceptible de développer les affaires de la Société.

La Société pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, apport, prise de participation, fusion ou alliance, à toute autre société, entité ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un million d'euros (€ 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.** Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'«Assemblée Générale») représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le premier vendredi du mois d'avril à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

**Art. 10. Administration.** Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue.

Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société

auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité où l'ultime société mère de cette autre société ou entité est ArcelorMittal (un «Membre du Groupe ARCELOR).

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'un Membre du Groupe ARCELOR avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 20. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit aux dix mille (10.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par ARCELOR LUXEMBOURG à hauteur de 100% (cent pour cent) par apport en numéraire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de huit mille sept cents euros (€ 8.700,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs pour une durée expirant à la fin de l'Assemblée Générale annuelle tenue en 2009:

- M. Armand Gobber, Vice President Financing, né le 25 avril 1956 à Esch/Alzette (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;

- M. Ram Chandra Saraf, General Manager Finance Mining, né le 6 avril 1965 à Calcutta (Inde), ayant son adresse professionnelle à Berkeley, 7th Floor, W1J6DA Londres (UK); et

- M. Egbert Frank Jozef Jansen, Vice Président Tax & Insurance, né le 9 mars 1960 à Balen (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg;

La société sera engagée par les signatures conjointes de Mr. Ram Chandra Saraf et d'un autre administrateur. Si toutefois Mr. Ram Chandra Saraf n'est pas disponible pour une signature, deux administrateurs quelconques signeront après discussion préalable avec Mr. Ram Chandra Saraf.

2. M. André Busch, né le 9 juin 1969 à Saalfeld, ayant son adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée expirant à la fin de l'Assemblée Générale annuelle tenue en 2009; et

3. le siège social de la Société est fixé au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Qeqeh, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 février 2008. Relation: GRE/2008/667. — Reçu 5.000 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Bentner.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8 février 2008.

J. Gloden.

Référence de publication: 2008019588/213/491.

(080022446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

### **PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

In the year two thousand seven, on twenty eighth day of December,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg;

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.389 (the Company). The Company has been incorporated on August 10, 2007 pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated October 10, 2007, number 2261. The articles of association of the Company have been amended on October 11, 2007, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated November 21, 2007, number 2665.

There appeared PVC INVESTMENTS Ltd, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, P.O Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-192874 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Michaël Meylan, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bahrain on December 25, 2007,

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. (i) Presentation of the merger proposal by and between the Company and HT LUXEMBOURG S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (sociétés à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 105.045 (the Company Being Acquired) adopted by the board of managers of the Company on November 21, 2007 and published

in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2721 of November 27, 2007 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on November 21, 2007 and of the Merger Proposal; and (iii) approval of the merger of the Company Being Acquired and the Company, whereby following its dissolution without liquidation, the Company Being Acquired will transfer to the Company all their assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);

2. Acknowledgment (i) that the Company is, as the date hereof, the sole shareholder of the Company Being Acquired, and (ii) that the Company Being Acquired shall be dissolved without liquidation by way of the transfer all their assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal;

3. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company Being Acquired will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from October 15, 2007 and (ii) that the Merger will only be effective vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;

4. Empowerment and authorisation of each of any employee of MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A and any lawyer of LOYENS WINANDY in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

II. That, after deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting notes that the board of managers of the Company has presented to it the Merger Proposal, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company Being Acquired by the Company.

The Meeting resolves to (i) acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on November 21, 2007 and the Merger Proposal and (ii) approve the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2721 of November 27, 2007.

The Meeting notes that all corporate documents about the Company being acquired required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Company at least one month before the date of the present Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to acknowledge (i) that the Company is, as the date hereof, the sole shareholder of the Company Being Acquired, and (ii) that the Company Being Acquired shall be dissolved without liquidation by way of the transfer of all their assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal.

*Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company Being Acquired will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from October 15, 2007 and (ii) that the Merger will only be effective vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to empower and authorise each of any employee of MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A and any lawyer of LOYENS WINANDY in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger 1.

*Statement*

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal 1.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 1,700.- Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois de novembre,

Par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.389 (la Société), constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 octobre 2007 numéro 2261. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 novembre 2007 numéro 2665.

A comparu:

PVC INVESTMENTS LIMITED, une société de droit des Iles Caïman, dont le siège social est à The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, P.O Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés des Iles Caïman sous le numéro PB-192874 (l'Associé Unique)

représentée par Michaël Meylan, Avocat, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Bahrein, le 25 décembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. (i) Présentation du projet de fusion par et entre la Société et HT LUXEMBOURG S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, respectivement, sous le numéro B 105.045 (la Société Absorbée) adopté par le conseil de gérance de la Société le 21 novembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2721 du 27 novembre 2007 (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 21 novembre 2007 et du Projet de Fusion et (iii) approbation de la fusion de la Société et de la Société Absorbée, par laquelle, suite à leur dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

2. Prise d'acte (i) que la Société est, à la date des présentes, l'actionnaire unique de la Société Absorbée et (ii) que la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par voie de transfert de tous ses actifs et passifs à la Société conformément au Projet de Fusion;

3. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 15 octobre 2007 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

4. Pouvoir et autorisation à chacun de tout employé de MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A et à tout avocat de LOYENS WINANDY Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion 1.

II. Que, après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée note que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le Projet de Fusion, en conformité avec l'article 262 de la Loi et selon lequel la Société Absorbée sera absorbée par la Société.

L'Assemblée décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 21 novembre 2007 et du Projet de Fusion et d'approuver la Fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2721 du 27 novembre 2007.

L'Assemblée note que tous les documents sociaux relatifs à la Société Absorbée requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour être consultés par la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide (i) de prendre acte que la Société est, à la date des présentes l'actionnaire unique de la Société Absorbée et (ii) qu'en conséquence de la Fusion, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par voie de transfert de tous ses actifs et passifs à la Société conformément au Projet de Fusion.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 15 octobre 2007 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autoriser chacun de tout employé de MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A et tout avocat de LOYENS WINANDY à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion 1.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ 1.700,- Euros.

Dont acte,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, cette personne a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/60. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008020195/211/162.

(080023489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

**Blue Clean International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.289.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de vente de parts sociales conclu en date du 24 juillet 2007 entre la société de droit néerlandais 5 à Sec B.V., établie et ayant son siège social à NL-3012 Rotterdam, 30-34, Shouwburgplain, immatriculée auprès du Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 24319898, et la société de droit luxembourgeois FLY LUX S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro 130.396, que la société 5 à Sec B.V. a vendu les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à FLY LUX S.à r.l., qui devient dès lors associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008021107/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02727. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080024298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

**HT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.341.675,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.045.

—  
In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of December,  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg;

PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.389,

hereby represented by Michaël Meylan, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bahrain, on December 25, 2007;

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of HT LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.045, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 285 dated March 31, 2005 (the Company) The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2779 dated December 1, 2007.

II. The Company's share capital is presently set at three million three hundred forty-one thousand six hundred seventy-five euro (EUR 3,341,675.-) represented by one hundred thirty-three thousand six hundred sixty-seven (133,667) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The agenda is worded as follows:

1. (i) Presentation of the merger proposal adopted by the board of managers of the Company on November 21, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2721 of November 27, 2007 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on November 21, 2007 and of the Merger Proposal; and (iii) approval of the merger of the Company and the Sole Shareholder, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Sole Shareholder all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);

2. (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;

3. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from October 15, 2007 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;

4. Discharge of the managers of the Company for the performance of their mandates;

5. Keeping of the books, records, files and other documents of the Company during the statutory period at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach; and

6. Empowerment and authorisation of each of any employee of MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A and any lawyer of LOYENS WINANDY in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger; and

7. Miscellaneous.

I. That, after deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting notes that the board of managers of the Company has presented to it the Merger Proposal, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by the Sole Shareholder.

The Meeting resolves to (i) acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on November 21, 2007 and the Merger Proposal and (ii) approve the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2721 of November 27, 2007.

The Meeting notes that all documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the Sole Shareholder at least one month before the date of the present Meeting.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves (i) to dissolve the Company without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder in accordance with the Merger Proposal and (ii) to cancel all the shares issued by the Company.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Sole Shareholder as from October 15, 2007 and (ii) that the Merger will only be effective, vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to grant all managers of the Company, namely Mr Olivier Dorier, Mr Henry Thompson, Mr Mohammed Chowdhury and Mr John Madden, full discharge for the performance of their mandates.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves that the books, records, files and other documents of the Company shall be kept during the statutory period at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to empower and authorise each of any employee of MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A and any lawyer of LOYENS WINANDY in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

#### *Statement*

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 7,000.- Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.389,

ici représentée par Michaël Meylan, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bahrein, le 25 décembre 2007;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société HT LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.045, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 285 en date du 31 mars 2005 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2779 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions trois cent quarante et un mille six cent soixante-quinze euros (EUR 3.341.675,-) représenté par cent trente-trois mille six cent soixante-sept (133.667) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. (i) Présentation du projet de fusion adopté par le conseil de gérance de la Société en date du 21 novembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2721 du 27 novembre 2007 (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 21 novembre 2007 et du Projet de Fusion; et

(iii) approbation de la fusion de la Société et de l'Associé Unique, par laquelle suite à sa dissolution sans liquidation, la Société transfère à l'Associé Unique tout son actif et passif conformément à l'article 278 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion;

2. (i) Dissolution sans liquidation de la Société par voie de transfert de tout l'actif et le passif de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion et (ii) annulation de toutes les parts sociales émises par la Société;

3. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 15 octobre 2007 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

4. Décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat;

5. Conservation des livres, registres, dossiers et autres documents de la Société durant la période statutaire au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach; et

6. Pouvoir et autorisation à chacun de tout employé de MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A et tout avocat de LOYENS WINANDY à Luxembourg, agissant individuellement en qualité d'agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous les documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

II. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée note que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le Projet de Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par l'Associé Unique.

L'Assemblée décide de (i) prendre acte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 21 novembre 2007, et du Projet de Fusion et (ii) approuver la Fusion, telle que décrite dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 2721 du 27 novembre 2007.

L'Assemblée note que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'Associé Unique au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide (i) de dissoudre la Société sans liquidation par voie de transfert de tout l'actif et le passif de la Société à l'Associé Unique conformément au Projet de Fusion et (ii) d'annuler toutes les parts sociales émises par la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 15 octobre 2007 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder à tous les gérants de la Société, à savoir M. Olivier Dorier, M. Henry Thompson, M. Mohammed Chowdhury et M. John Madden, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide que les livres, registres, dossiers et autres documents de la Société durant la période statutaire au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autoriser chacun de tout employé de MANAGEMENT AND ACCOUNTING SERVICES S.A et tout avocat de LOYENS WINANDY à Luxembourg, agissant individuellement en qualité d'agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ 7.000,- Euros.

Dont acte,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, cette personne a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/62. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008020194/211/179.

(080023439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

---

#### **EuroSwitch World Profile OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement EuroSwitch WORLD PROFILE OP a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008021108/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02788. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080023171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

---

#### **EuroSwitch Substantial Markets OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement EuroSwitch SUBSTANTIAL MARKETS OP a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008021109/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02780. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080023176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

---

#### **EuroSwitch Balanced Portfolio OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement EuroSwitch BALANCED PORTFOLIO OP a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008021110/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02777. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080023180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

---

#### **EuroSwitch Defensive Concepts OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement EuroSwitch DEFENSIVE CONCEPTS OP a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

19711

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008021111/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02774. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

---

**Orange Business Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Equant S.A.).**

Siège social: L-5885 Howald, 201, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 41.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008016998/212/13.

(080014061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

---

**Persimmons Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.501.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INTERCAPITAL B.V., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Nieuwe Gracht 45, 2011ND Haarlem, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam, the Netherlands under number 34069736, here represented by Tom Storck, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 20, 2007 in Haarlem, the Netherlands.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

**Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name PERSIMMONS HOLDING S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The issued capital of the Company is set at thirty seven thousand euros (EUR 37,000.-) represented by one class of ordinary shares and one class of non-voting preference shares (together the Shares), as follows:

1) One hundred and eighty five (185) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) (the Ordinary Shares);

2) One hundred and eighty five (185) non-voting preference shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) (the Preference Shares);

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Shares will be and remain in registered form.

6.2 A shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 7. Transfer of Shares.** Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

#### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.**

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of June of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.5 Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Subject to the limits set forth by the law, each Ordinary Share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital with voting rights is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members. However, the Company may be managed by a sole director in the case where the Company has only one shareholder. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.**

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case

the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

**Art. 13. Decisions of the sole director of the Company.** The decisions of the sole director are drawn in writing.

**Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company.** The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

**Art. 15. Delegation of powers.** The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.**

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any director of the Company.

**Art. 17. Conflict of interests.**

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Statutory auditor.**

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Allocation of profits.**

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2 After the setting aside of part of the profits for the purpose of forming the legal reserve in the manner described in the preceding paragraph, the Preference Shares shall be entitled to receive, before any distribution is made with respect to the Ordinary Shares, a fixed cumulative preferential dividend at the annual rate of 1% (excluding any associated tax credit) of the issue price of each Preference Share (the Preference Dividend) which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

20.3 The Preference Dividend shall be paid annually within one month of the approval of the annual accounts for the accounting year ended by the annual general meeting of the shareholders. If in any accounting year the Preference Dividend cannot be paid out entirely to the Preference Shares in accordance with this article 20, their right to receive the unpaid balance thereof shall be carried over to the following accounting year.

20.4. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.5. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

**Art. 21. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Allocation of the Surplus Assets of the Company.** After payment of all debts and liabilities of the Company or the deposit of any funds as security to that effect, the surplus assets of the Company will be distributed as follows to the shareholders:

22.1. first, each holder of a Preference Share shall be entitled to receive an amount per share corresponding to the total of (i) the capital of the Company represented by such share; and (ii) the aggregate amount of any accruals and/or unpaid amounts of Preference Dividend (to be calculated down to and including the date of the closing of any liquidation, and to include any unpaid Preference Dividend entitlement carried forward from previous accounting years in which such dividend was not or not fully paid);

22.2. thereafter, the balance of the surplus assets of the Company will be distributed among the holders of Ordinary Shares, in proportion to the number of Ordinary Shares held by each of them.

**Art. 23. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.»

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2008.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2009.

*Subscription and payment*

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) INTERCAPITAL B.V., prenamed and represented as mentioned here above 185 Ordinary and 185 Preferred Shares;  
Total: 370 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty seven thousand euros (EUR 37,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Resolutions of the sole shareholder*

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:
  - (a) Mr Adolf Hubertus Henricus Marie Huijgers, residing at Leeuwerikenlaan 14, 2111HB Aerdenhout, the Netherlands;
  - (b) Mr Wim Rits, with professional residence at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
  - (c) Mr Vincent Vaitty, with professional residence at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years: EQ AUDIT S.à r.l., with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg;
- (v) that the address of the registered office of the Company is at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

INTERCAPITAL B.V., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Nieuwe Gracht 45, 2011ND Haarlem, Pays-Bas, enregistrée au registre de commerce de la chambre de commerce de Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34069736, ici représentée par Tom Storck, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2007 à Haarlem, Pays-Bas.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination,** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de PERSIMMONS HOLDING S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

**Art. 3. Durée de la Société.**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente sept mille euros (EUR 37.000,-) représenté par une classe d'actions ordinaires et une classe d'actions préférentielles sans droit de vote (ensemble les Actions), telles que définies ci-après:

1) Cent quatre-vingt cinq (185) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (les Actions Ordinaires);

2) Cent quatre-vingt cinq (185) actions préférentielles sans droit de vote d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (les Actions Préférentielles);

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions seront et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres Actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

#### **Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.**

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social

spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

#### **Art. 9. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation.**

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Dans les limites prévues par la loi, chaque Action Ordinaire donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital avec droit de vote est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

#### **Art. 10. Administration.**

10.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres. Cependant, la Société peut être administrée par un administrateur unique dans le cas où la société n'a qu'un actionnaire unique. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique ou l'assemblée générale des actionnaires nomme l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.**

11.1. Encas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.**

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

#### **Art. 13. Décisions de l'administrateur unique.** Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

**Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société.** L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 16. Représentation.**

16.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

16.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature unique de n'importe quel membre du conseil d'administration de la Société.

#### **Art. 17. Conflit d'intérêts.**

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 18. Commissaire.**

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 20. Affectation des Bénéfices.**

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement d'une partie des bénéfices affecté à la réserve légale conformément aux dispositions de l'article précédent, les Actions Préférentielles bénéficieront, avant toute distribution aux Actions Ordinaires, d'un dividende préférentiel cumulatif fixe à un taux annuel de 1% (à l'exclusion de tout avoir fiscal y associé) du prix d'émission de chacune des Actions Préférentielles (les Dividendes Préférentiels) qui courra quotidiennement et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours.

20.3 Le Dividende Préférentiel sera payé annuellement dans un délai d'un mois à compter de l'approbation des comptes annuels portant sur l'exercice social clos par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Si, au cours de tout exercice social, le Dividende Préférentiel ne peut pas être payé dans sa globalité aux détenteurs d'Actions Préférentielles conformément aux dispositions du présent article 20, les droits de ces derniers à percevoir leur solde impayé seront reportés sur l'exercice social suivant.

20.4 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.5 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Attribution du surplus des actifs de la Société.** Après le paiement de toutes les dettes et passifs de la Société ou le dépôt de toutes sommes à titre de garantie à cet effet, le surplus des actifs de la Société sera distribué entre les actionnaires de la façon suivante:

22.1 en premier lieu, chaque détenteur d'Action Préférentielle aura droit à une somme par action s'élevant au total (i) du capital de la Société représenté par cette action; et (ii) de la somme totale de tout(s) produit(s) couru(s) et/ou montant(s) impayé(s) de Dividende(s) Préférentiel(s) (à calculer jusqu'au jour (inclus) de la clôture de la liquidation et comprenant tout droit à des Dividendes Préférentiels impayés ayant fait l'objet d'un report à nouveau à partir des années comptables antérieures pour lesquelles un tel dividende n'était pas -ou pas entièrement- payé);

22.3 après, le solde du surplus des actifs de la Société sera distribué entre les détenteurs d'Actions Ordinaires, proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenues par chacun d'eux.

**Art. 23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

*Souscription et paiement*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) INTERCAPITAL B.V. sus-mentionnée: 185 Actions Ordinaires et 185 Actions Préférentielles;

Total: 370 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente sept mille euros (EUR 37.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

*Estimation des frais*

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;

(ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;

(iii) sont nommés administrateurs pour une période de six ans:

(a) M. Adolf Hubertus Henricus Marie Huijgers, avec résidence à Leeuwerikenlaan 14, 2111HB Aerdenhout, the Netherlands;

(b) M. Wim Rits, avec résidence professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

(c) M. Vincent Vaitty, avec résidence professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

EQ AUDIT S.à r.l., avec siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg;

(v) le siège social de la société est fixé à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au représentant du comparant, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Storck, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, LAC/2007/257. — Reçu 370 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008017421/5770/580.

(080014745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**Comont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.552.

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMONT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date 23 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés

et Associations C numéro 163 du 3 avril 1997. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 30 septembre 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 181 du 26 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Ducate, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à raison de EUR 7.380.530,88 pour le porter de son montant actuel de EUR 228.673,52 à EUR 7.609.204,40 par l'émission de 48.413 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions ainsi créées, par l'apport de 15% des actions de la société COFINANCE GROUP S.A., avec siège social au 84, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour une valeur nominale de EUR 7.380.530,88.

3. Modification subséquente des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 7.380.530,88 (sept millions trois cent quatre-vingt mille cinq cent trente euros quatre-vingt-huit cents) pour le porter de son montant actuel à 7.609.204,40 (sept millions six cent neuf mille deux cent quatre euros quarante cents) par l'émission de 48.413 (quarante-huit mille quatre cent treize) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les anciens actionnaires renoncent pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel et l'Assemblée admet la société BLUE SKY TRUST et Monsieur Jean-Claude Pick, à la souscription des actions nouvelles.

#### *Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les 48.413 (quarante-huit mille quatre cent treize) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- 17.787 (dix-sept mille sept cent quatre-vingt-sept) actions nouvelles sont souscrites par la société BLUE SKY TRUST, ayant son siège social à 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Antonella Graziano, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

- 30.626 (trente mille six cent vingt-six) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Jean-Claude Pick, demeurant à 26, Chemin de Bellevue, CH-1005 Lausanne, Suisse,

ici représenté par Madame Antonella Graziano, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en 157.749 (cent cinquante-sept mille sept cent quarante-neuf) actions de la société anonyme de droit luxembourgeois COFINANCE GROUP S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse, représentant 14,996 % arrondi à 15 % (quinze pour cent) du capital de celle-ci; ces actions étant évaluées à EUR 7.380.530,88 (sept millions trois cent quatre-vingt mille cinq cent trente euros quatre-vingt-huit cents).

La société BLUE SKY TRUST fait apport de 57.958 (cinquante-sept mille neuf cent cinquante-huit) actions, soit 5,51 % arrondi à 6 % (six pour cent) des actions de COFINANCE GROUP S.A., évaluées à EUR 2.711.678,04 (deux millions sept cent onze mille six cent soixante-dix-huit euros et quatre cents) et Monsieur Jean-Claude Pick, fait apport de 99.791 (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze) actions, soit 9,486 % arrondi à 9% (neuf pour cent) des actions de COFINANCE GROUP S.A., évaluées à EUR 4.668.852,84 (quatre millions six cent soixante-huit mille huit cent cinquante-deux euros quatre-vingt-quatre cents).

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport de CROWN AUDIT S.à r.l., Réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

Traduction française:

«Sur des vérifications effectuées telles que décrites ci-avant, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, correspondant au moins au montant de l'augmentation de capital de EUR 7.380.530,88 attribué aux 48.413 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à émettre par COMONT S.A.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Une copie du registre des actionnaires de la société COFINANCE GROUP S.A. restera également annexé aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 7.609.204,40 (sept millions six cent neuf mille deux cent quatre euros quarante cents) représenté par 49.913 (quarante-neuf mille neuf cent treize) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Demande en exonération du droit d'apport*

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature de 15 % des actions émises d'une société de capitaux ayant siège dans un pays membre de l'Union Européenne, et compte tenu du fait que la Société était déjà propriétaire avant les présentes de 85 % des actions émises de la même société, de sorte qu'elle détient maintenant 100 % des actions, les comparants requièrent conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 5.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Graziano, P. Ducate, I. Bressan, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42173. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008017366/242/103.

(080014605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

### **Deland Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 135.502.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société TARDIN INVESTMENT SA, ayant son siège social au 2nd floor, Swiss Bank Building, East 53rd street, Marbella, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Stéphane Sabella, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 26 novembre 2007. Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DELAND REAL ESTATE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES.

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 avril à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43738. — Reçu 310 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008017263/5770/135.

(080014759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**JCS Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8279 Holzem, 24, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 37.139.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008016952/231/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07737. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

---

**Metal Cad Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 87.078.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2008016979/2266/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

---

**Oracle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 19, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 100.101.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2008016977/2266/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07881. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080013698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

---

**Inter Online S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.542.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008016982/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06196. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080014132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

---

**L.M. Jeans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 100, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 105.876.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2008.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2008016970/2266/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07874. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080013619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

---

**Alexander Schirrah Peinture S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 119.334.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008016976/8582/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08873. - Reçu 93 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080013679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

---

**Nude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 7, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 93.833.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2008016961/2266/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07832. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080013581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

---

**eleX alpha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.681.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

*Pour eleX alpha S.A.*  
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008017077/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07227. - Reçu 46 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080013646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

---

**Composite S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.695.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008016942/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07347. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080014150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

---

**Therese House Investment Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 121.261.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2008015500/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01557. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080011864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---